

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : certificat de libération d'impôts revenant à des collectivités locales .

Conditions d'obtention

- Règlement de tous les impôts et taxes dus revenant aux collectivités locales.

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Quittances de paiement des droits concernés .

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Présentation de la demande 2- Délivrance du certificat	L'intéressé Le receveur des finances chargé de la gestion de la collectivité locale	De 1 à 3 jours

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances chargée de la gestion de la collectivité locale

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances chargée de la gestion de la collectivité locale

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 3 jours

Références législatives et/ou réglementaires

Code de la fiscalité locale .

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N° du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : vente des produits monopolisés aux débiteurs de tabac .

Conditions d'obtention

- avoir une licence de débit de tabac
- se présenter les jours fixés pour la vente
- payer le montant dû en espèces ou par chèque certifié

Pièces à fournir

- bulletin de commande rempli selon le modèle fourni par l'administration
- présentation de la carte de débiteur délivrée par le Trésorier Régional des Finances

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- présentation du bulletin de commande 2- liquidation du montant 3- règlement du montant dû 4- Délivrance des produits commandés	Le débiteur Le receveur des finances Le débiteur Le receveur des finances	Le jour même

Lieu de dépôt du dossier

Service : la recette des finances spécialisée dans la débite des produits monopolisés et citée dans la carte de débiteurs .

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la recette des finances spécialisée dans la débite des produits monopolisés et citée dans la carte de débiteurs .

Délai d'obtention de la prestation

Le même jour

Références législatives et/ou réglementaires

- Décret N° 1916 -1995 du 9 octobre 1995
- Arrêté du Ministre de l'intérieur du 16 juillet 1996